

# L'invasion de la Berce du Caucase... une menace pour la nature et la santé !

La **Berce du Caucase** est la plus grande des ombellifères d'Europe, ce qui fait d'elle une plante ornementale... aussi remarquable que **hautement allergisante**. En effet, l'effleurement de n'importe quelle partie de la plante, notamment les feuilles, sur la peau nue peut créer de graves brûlures. Ce qui est particulièrement préoccupant, puisque cette plante originaire du Caucase s'échappe depuis peu des Parcs et Jardins pour coloniser des milieux plus sauvages : le long des talus de chemin de fer, des autoroutes ou des fossés, dans les terrains vagues, mais aussi dans les prairies, les lisières, les prés, sur les berges des cours d'eau, en zones fraîches et humides, etc... . On parle dans ce cas de **plante invasive** !

On connaît déjà sa présence dans certains parcs des environs d'Amiens ainsi que dans le sud de l'Aisne, mais sa localisation reste globalement encore mal connue en Picardie et en France. Voici donc quelques informations sur un phénomène assez peu connu du public, qui vous donneront des clés sur la reconnaissance de cette plante, les dangers qu'elle peut générer ainsi que les moyens de lutte et précautions d'usages pour l'éradiquer...

## Qu'est ce qu'une espèce invasive ?

On parle de plante invasive lorsque l'accroissement d'une population étrangère en un endroit donné est perçu comme un **facteur perturbant le milieu d'origine**.

Ce problème qui a d'abord été mis en évidence dans le règne animal avec, en France, le rat d'Amérique (ragondin), l'écrevisse de Louisiane, la tortue de Floride, existe aussi dans le règne végétal : l'exemple le plus médiatisé est celui de l'algue « tueuse » (*Caulerpa taxifolia*).

Il s'agit donc de certaines plantes **originaires d'un autre continent**, qui, une fois introduites dans le milieu naturel **prolifèrent**, créant ainsi de sérieux **problèmes écologiques, économiques** et parfois même **sanitaires**.

☞ *Il ne faut donc pas les confondre avec les espèces « envahissantes » telles que les orties, les ronces, les joncs, qui sont des espèces locale qui ont leurs parasites, leurs prédateurs, et qui sont donc régulés naturellement.*

## Le cas très particulier de la Berce du Caucase

### Quels DANGERS ?

Pour la Nature : La croissance et l'ampleur de cette espèce favorisent la disparition de certaines espèces végétales indigènes. En effet, cette espèce **très compétitive** forme généralement des populations denses qui interceptent la lumière à proximité d'elles, empêchant ainsi les autres espèces de se développer. Elle favorise également l'érosion des berges.



*En cas de forte exposition : irritation, rougeur, puis gonflement, décollement de la peau, formation de cloques : brûlure au 3<sup>ème</sup> degré.*

Pour l'Homme : Toute la plante contient des **substances toxiques** qui sont **activées par la lumière solaire** et **rendent la peau très sensible** à l'action du soleil. Après un **contact avec le suc de la plante** et sous l'effet de l'exposition au soleil, des **lésions de la peau** se développent en quelques jours. La peau devient rouge, gonflée, et des grandes cloques mettent un à deux jours à apparaître. Les lésions ont l'aspect d'une brûlure qui peut être grave voire exceptionnellement mortelle.

Après guérison, des **taches brunes** peuvent persister plusieurs mois : on parle d'**hyperpigmentation résiduelle**.

L'exemple Russe : Les médecins russes ont constaté une augmentation particulièrement importante du nombre de personnes touchées par ce genre de brûlure. En effet, il y a 5 ans, seulement 2 à 3 personnes avaient chaque été la malchance d'entrer en contact avec la Berce du Caucase. Maintenant, on en compte **4 à 5 par semaine** sur la même période.

## Comment la reconnaître ?

Ses tiges sont épaisses (+ de 10 cm d'épaisseur), creuses, souvent parsemées de rouge.

Ses feuilles sont profondément découpées en 3 ou 5 divisions, et mesurent généralement de 50cm à 1m.



Famille des Ombellifères.

Fructification : Automne

Floraison : juin-juillet

C'est la plus grande plante herbacée d'Europe, atteignant jusqu'à 3.5 m de haut.

**Berce du Caucase**  
(*Heracleum mantegazzianum*)



**Attention !** Cette espèce ne fleurit que la 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année après la germination. Les 3 premières années elle se fait donc discrète, on la trouve sous forme de feuilles. (voir ci-dessus).

Ses fleurs blanches, en ombelles atteignent 50 cm de diamètre

ses fruits longs de 10-14 mm et larges de 6-8 mm bordés de poils hérissés.



**ATTENTION** à ne pas la confondre avec une autre espèce très courante de Berce qui est indigène : la berce commune. Elle se distingue par moins de 35 rayons à l'ombelle contre plus de 50 pour la Berce du Caucase.

## Que Faire ?

### Pour éradiquer la grande berce, il est indispensable de :

- Ne pas toucher les plantes sans s'être muni de gants.
- Enlever la rapidement, surtout si elles se trouvent à proximité de places de jeux pour enfants! (☞ *Les enfants risquent d'utiliser les longues tiges creuses comme sarbacane ou pour construire des cabanes*).
- Travailler si possible à l'ombre et se protéger la peau en jardinant pour éviter le contact avec la sève (attention aux projections de gouttelettes qui peuvent imprégner les vêtements).



### Les modes d'éradication :

- Coupez la plante dans la **partie supérieure** de sa racine ( $\pm$  10-15 cm sous le sol) ou à ras le sol **avant la montée en graines**. (☞ *Car une seule plante peut produire plusieurs dizaines de milliers de graines*). Pour être efficace, la fauche doit être répétée sur plusieurs années.
- Évitez la lutte chimique puisque la Berce est résistante à la plupart des désherbants.
- Éliminez autant que possible les plants existants et proscrire sa plantation particulièrement dans les lieux publics.
- Éliminez les déchets **par incinération** et non par compostage ou par dépôts de déchets de jardin.

### Attention, en cas de contact avec la Berce :

- Lavez soigneusement la peau et changez de vêtement s'ils ont été imprégnés par le suc de la plante, même si la peau paraît normale.
- L'effet de sensibilisation persiste plusieurs jours. Donc évitez toute exposition au soleil pendant une semaine environ : manches longues, pantalons, chapeau... et protégez les zones exposées à la lumière solaire par une crème de type écran total.
- Surveillez l'apparition d'une réaction : si la peau devient rouge ou gonflée, consulter un médecin.

Réalisé dans le but de prévenir la prolifération d'espèces invasives [www.cbnbl.org](http://www.cbnbl.org)



Direction Régionale de l'Environnement  
PICARDIE



Conservatoire Botanique National



BAILLEUL  
ANTENNE PICARDIE

Pour signaler la présence de la plante ou pour plus d'information contacter Nicolas Borel au Conservatoire Botanique National de Bailleul, Antenne Picardie au :  
03.22.89.69.78 ou e-mail : [n.borel@cbnbl.org](mailto:n.borel@cbnbl.org)

**SOYONS VIGILANTS**